

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 17 février à 20H00
Présents : 13 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 15 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 15 de ses séances
Contre : 00 Date de la convocation : 10 février 2023
Abstention : 00 Date d'affichage : 10 février 2023

Présents : ANDRE Michèle, ARNAUNE Julien, BOUCHE Mickael, BRON Karine, CAPDEVILLE Alain, CHANGEUX Anna, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline, PEREFARRES Charlotte, POISSON Chantal, ROUX Gérard, RUBIO MAZARIO Fidel,
Absents : DREYER Guy, André NOUGES, FONDEVILLA Ghislain
Procuration : André NOUGES donne procuration à CHANGEUX Anna, DREYER Guy donne procuration à ROUX Gérard, FONDEVILLA Ghislain donne procuration à MINATCHY Adeline

Mr ROUX Gérard a été nommé secrétaire

OBJET : Subventions voyages scolaires

Madame le Maire informe les conseillers de deux courriers reçus en mairie pour demander une aide afin que les enfants puissent partir en voyage scolaire.

Lycée Rostand à Bagnère de Luchon concerne un enfant de la commune de Saint-Béat-Lez
Collège François Cazes à Saint-Béat-Lez concerne 4 enfants de la commune de Saint-Béat-Lez

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner une subvention pour ces élèves de la commune répartie comme indiqué ci-dessous et de l'inscrire au budget 2023 au compte 6574 :

Lycée de Rostand : 100€ sur le compte du lycée

Collège François Cazes : 150€ sur le compte de l'association FSE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le Maire,
Anna CHANGEUX

